



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 20-7383-1
Date de révision: 28/04/2023

Numéro de version: 8.00
Annule et remplace la
version du : 01/04/2021

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Screen Printing UV Ink 9879 Blue (GS)

Numéros d'identification de produit

75-3470-6912-4

7000056119

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Encre.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: bnl-productsafety@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A - Skin Sens. 1A; H317

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360FD

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	256-360-6	40 - 50
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	218-787-6	10 - 20
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	119313-12-1	404-360-3	1 - 5
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	4006006	1 - 5
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	230-811-7	1 - 5
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	28961-43-5	500-066-5	< 1
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	500-114-5	< 0,5

MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P280F	Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
-------------	--

AUTRES INFORMATIONS:**Précaution - Extra:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

10% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

10% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.

Contient 10% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Contient une substance qui répond aux critères PBT conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe XIII Contient une substance qui remplit les critères vPvB selon le Règlement (EC) N°1907/2006, Annexe XIII.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	(N° CAS) 48145-04-6 (N° CE) 256-360-6	40 - 50	Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 2, H361df Tox. aquatique chronique 2, H411
Polymère méthacrylate	Confidentiel	10 - 20	Substance non classée comme dangereuse
N-Vinylcaprolactame	(N° CAS) 2235-00-9 (N° CE) 218-787-6 (N° REACH) 01-2119977109-27	10 - 20	Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 1, H372
Acrylate uréthane aliphatique	Confidentiel	7 - 13	Substance non classée comme dangereuse
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	(N° CAS) 147-14-8 (N° CE) 205-685-1	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	(N° CAS) 119313-12-1 (N° CE) 404-360-3	1 - 5	Repr. 1B, H360D Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	(N° CAS) 7328-17-8 (N° CE) 230-811-7	1 - 5	Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	(N° CAS) 71868-10-5 (N° CE) ELINCS 4006006	1 - 5	Tox. aigüe 4, H302 Repr. 1B, H360FD Tox. aquatique chronique 2, H411
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	(N° CAS) 28961-43-5 (N° CE) 500-066-5	< 1	Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Octaméthylcyclotérasiloxane	(N° CAS) 556-67-2	< 0,5	Repr. 2, H361f

	(N° CE) 209-136-7		Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 Liq. Inflamm. 3, H226
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	(N° CAS) 52408-84-1 (N° CE) 500-114-5	< 0,5	Irr. des yeux 2, H319 Sens. de la peau 1A, H317 Tox.aquatique chronique 3, H412
Éthylbenzène	(N° CAS) 100-41-4 (N° CE) 202-849-4	< 0,5	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 4, H332 Tox.aspiration 1, H304 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Formaldéhyde
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
------------	------------	---------	----------------	-------------------------------

Éthylbenzène	100-41-4	OELs Belgique	VLEP(8 heures) 87 mg/m ³ (20 ppm); VLCT (15 min):551 mg/m ³ (125 ppm)
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Déterminé par le fabricant	VLEP (8 heures):0.1 ppm (0.57 mg/m ³)

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Épaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Acrylate
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	> 148,9 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	> 93,3 °C [<i>Méthode de test: Pensky-Martens Closed Cup</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	< 160 Pa [<i>@ 20 °C</i>]
Densité	Environ 1,3 g/ml
Densité relative	Environ 1,3 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	< 1 [<i>Réf. Standard :BUOAC=1</i>]
Teneur en matières volatiles:	1 - 5 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse peut se produire. En cas de perte de l'initiateur ou avec exposition à la chaleur.

10.4. Conditions à éviter:

étincelles et / ou flammes
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
------------------	------------------

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets respiratoires : Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour

ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Polymère méthacrylate	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère méthacrylate	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
N-Vinylcaprolactame	Cutané	Lapin	LD50 1 700 mg/kg
N-Vinylcaprolactame	Ingestion	Rat	LD50 1 049 mg/kg
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Ingestion	Rat	LD50 10 000 mg/kg
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Cutané		LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Ingestion	Rat	LD50 1 860 mg/kg
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	Rat	LD50 967 mg/kg
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Cutané	Lapin	LD50 > 13 200 mg/kg
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Cutané	Rat	LD50 > 2 400 mg/kg
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 36 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Éthylbenzène	Cutané	Lapin	LD50 15 433 mg/kg
Éthylbenzène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 17,4 mg/l
Éthylbenzène	Ingestion	Rat	LD50 4 769 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
N-Vinylcaprolactame	Lapin	Irritation minimale.
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Lapin	Irritant
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Lapin	Aucune irritation significative
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Lapin	Aucune irritation significative
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Lapin	Irritation minimale.
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Lapin	Irritation minimale.
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Lapin	Irritation minimale.
Éthylbenzène	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
N-Vinylcaprolactame	Lapin	Irritant sévère
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Lapin	Irritant sévère

2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Lapin	Aucune irritation significative
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Lapin	Aucune irritation significative
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Lapin	Irritant sévère
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Lapin	Irritant sévère
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Lapin	Aucune irritation significative
Éthylbenzène	Lapin	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
N-Vinylcaprolactame	Souris	Sensibilisant
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Humain	Non-classifié
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Cochon d'Inde	Non-classifié
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Souris	Sensibilisant
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Homme et animal	Non-classifié
Éthylbenzène	Humain	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
N-Vinylcaprolactame	In vitro	Non mutagène
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	In vitro	Non mutagène
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	In vitro	Non mutagène
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	In vivo	Non mutagène
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	In vivo	Non mutagène
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Octaméthylcyclotétrasiloxane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Éthylbenzène	In vivo	Non mutagène
Éthylbenzène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Éthylbenzène	Inhalation	Multipl espèces animales.	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la	Rat	NOAEL 800	43 jours

		fertilité masculine		mg/kg/jour	
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	42 jours
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	1 génération
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	1 génération
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 30 mg/kg/jour	1 génération
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	LOAEL 40 mg/kg/jour	1 génération
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 40 mg/kg/jour	1 génération
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	29 jours
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	2 génération
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Lapin	NOAEL 50 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 3,6 mg/l	2 génération
Éthylbenzène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 4,3 mg/l	avant l'accouplement et pendant la gestation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
N-Vinylcaprolactame	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	
Éthylbenzène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Éthylbenzène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une	Homme et animal	NOAEL Non disponible	

			classification.			
Éthylbenzène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
N-Vinylcaprolactame	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 0,001 mg/l	28 jours
N-Vinylcaprolactame	Inhalation	sang Foie Rénale et / ou de la vessie des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,18 mg/l	90 jours
N-Vinylcaprolactame	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 260 mg/kg/jour	3 Mois
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pas disponible
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	le système nerveux périphérique des yeux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 75 mg/kg/jour	90 jours
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	29 jours
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie système immunitaire Système nerveux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	29 jours
Octaméthylcyclotérasiloxane	Cutané	système hématopoïétique	Non-classifié	Lapin	NOAEL 960 mg/kg/jour	3 semaines
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	13 semaines
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	Système endocrine système immunitaire Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	2 génération
Octaméthylcyclotérasiloxane	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	13 semaines
Octaméthylcyclotérasiloxane	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	2 semaines
Éthylbenzène	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	2 années
Éthylbenzène	Inhalation	Foie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	103 semaines
Éthylbenzène	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,4 mg/l	28 jours

Éthylbenzène	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,4 mg/l	5 jours
Éthylbenzène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 3,3 mg/l	103 semaines
Éthylbenzène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,3 mg/l	2 années
Éthylbenzène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux muscles	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 4,2 mg/l	90 jours
Éthylbenzène	Inhalation	Coeur système immunitaire Système respiratoire	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 3,3 mg/l	2 années
Éthylbenzène	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 680 mg/kg/jour	6 Mois

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Éthylbenzène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	177 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	10 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	4,4 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,21 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,71 mg/l
Polymère méthacrylate	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	622 mg/l
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	307 mg/l

N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	25 mg/l
Acrylate uréthane aliphatique	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cui vre	147-14-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC50	>100 mg/l
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cui vre	147-14-8	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	>500 mg/l
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cui vre	147-14-8	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC20	750 mg/l
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cui vre	147-14-8	Bactéries	Expérimental	30 minutes	EC10	>10 000 mg/l
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cui vre	147-14-8	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	355,6 mg/l
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cui vre	147-14-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC10	100 mg/l
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cui vre	147-14-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	>=1 mg/l
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophén one	119313-12-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	IC50	>5,9 mg/l
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophén one	119313-12-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EbC50	>0,5 mg/l
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophén one	119313-12-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,46 mg/l
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophén one	119313-12-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,5 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	1,6 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	15,3 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	9 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-	71868-10-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	0,92 mg/l

morpholinopropane-1-one						
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	EC10	1,75 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	770 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	10 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	3,2 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	10,56 mg/l
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	28961-43-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	292 mg/l
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	28961-43-5	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	507 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	12,2 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	91,4 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	5,74 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,921 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Boue activée	Expérimental	49 heures	EC50	130 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Atlantic Silverside	Expérimental	96 heures	LC50	5,1 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	3,6 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Crevete myside	Expérimental	96 heures	LC50	2,6 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	4,2 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,8 mg/l
Éthylbenzène	100-41-4	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,96 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Ver noir	Expérimental	28 jours	NOEC	0,73 mg/kg (poids sec)
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Moucheron	Expérimental	14 jours	LC50	>170 mg/kg (poids sec)
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Crevete myside	Expérimental	96 heures	LC50	>0,0091 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>0,022 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>0,015 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	93 jours	NOEC	0,0044 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,015 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>10 000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	22.3 %BOD/Th OD	OCDE 301D
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	9.7 heures (t 1/2)	
Polymère méthacrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	30-40 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301A - DOC Die Away Test
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Expérimental Biodégradation		Déplétion du carbone organique	98 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique pH acide	6.5 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Acrylate uréthane aliphatique	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	147-14-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	<1 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	119313-12-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	3 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	similaire à OCDE 301B
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	≤1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	98 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	28961-43-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	58-61 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	72-85 % Evolution de	OCDE 301B - Mod. CO2

					CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Éthylbenzène	100-41-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	70-80 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	ISO 14593 Carbone inorganique dans l'espace de tête
Éthylbenzène	100-41-4	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.26 jours (t 1/2)	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	3.7 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 310 CO2 Headspace
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	31 jours (t 1/2)	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	69.3-144 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.58	
Polymère méthacrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.2	similaire à l'OECD 107
Acrylate uréthane aliphatique	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	147-14-8	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<3.6	OECD305-Bioconcentration
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	119313-12-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.91	EC A.8 coefficient de partage
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<10	
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.09	
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.105	
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	28961-43-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.89	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.52	OECD 107 log Kow shke flask mtd
Éthylbenzène	100-41-4	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	1	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	12400	40CFR 797.1520-Bioaccumulation poisson
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	6.49	Test OCDE n° 123 log Kow brassage lent

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	220 l/kg	Episuite™
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	47 l/kg	Episuite™
[29H,31H-phtalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32]cuivre	147-14-8	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	10 000 000 000 l/kg	Episuite™
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	119313-12-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	49 000 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	626 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	100 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	16 600 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ingrédient	Numéro CAS	Statut PBT/vPvB
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Conforme aux critères PBT REACH
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Répond aux critères vPvB de REACH

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation

respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 03 12* Déchets d'encre contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus

d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

Éthylbenzène

Numéro CAS

100-41-4

Classification

Grp. 2B: Possibilité carc.
des hommes

Réglementation

Centre International de
Recherche sur le
Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient

Octaméthylcyclotétrasiloxane

Numéro CAS

556-67-2

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient

2-Benzyl-2-diméthylamino-4-
morpholinobutyrophénone

Numéro CAS

119313-12-1

2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-
morpholinopropane-1-one

71868-10-5

Octaméthylcyclotétrasiloxane

556-67-2

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	119313-12-1	100	200
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	200	500

Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	200	500
Éthylbenzène	100-41-4	10	50
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	100	200

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361df	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Précaution CLP - Elimination - L'information a été supprimée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

Section 12: Rayon du tableau PBT/vPvB - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été modifiée.

Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été modifiée.

Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Transport non autorisé - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été modifiée.

Section 14 Numéro ONU - L'information a été modifiée.

Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été ajoutée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>